**Willy BORSUS**

Vice-Président du Gouvernement wallon

Ministre de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l’IFAPME et des Centres de compétences



**Contact :**

Pauline Bievez  
0477 38 45 01

[pauline.bievez@gov.wallonie.be](mailto:pauline.bievez@gov.wallonie.be)

Communiqué de presse

**Agriculture : Willy Borsus prend des mesures face à la crise**

8 avril 2020

Face à la crise du coronavirus, le Ministre de l’Agriculture Willy Borsus a annoncé plusieurs mesures et exprimé plusieurs demandes destinées à venir en aide aux agriculteurs qui font face à des difficultés bien spécifiques. Pour le Ministre « *Bien sûr, la priorité absolue reste la santé publique, mais au niveau agricole, ne pas agir maintenant serait coupable*».

**Appel à l’Europe pour des mesures d’urgence**

Un courrier[[1]](#footnote-1) a été transmis au Commissaire européen en charge de l’Agriculture pour lui demander de prendre des mesures d’urgence dans un certain nombre de secteurs impactés durement par la crise du covid19.

Le Ministre a notamment demandé prioritairement un plan de gestion de la production temporaire et volontaire pour le secteur laitier, la possibilité de faire du stockage privé (viande, poudre de lait, beure), ainsi qu’une solution rapide pour le secteur des pommes de terre.

Pour le Ministre Borsus : « *Nous devons tirer les leçons du passé. Si nous voulons peser sur les prix, nous proposons de réduire légèrement et temporairement la production (de 3 à 5 %), sur base volontaire et rémunérée. Il vaut mieux produire un peu moins et avoir un meilleur prix que de laisser les marchés s’effondrer. Concrètement, il s’agirait de reproduire le dispositif de 2016 qui a sans aucun doute à l’époque produit des effets.*

*Pour la viande dont le marché était déjà très difficile, je propose d’activer le stockage privé. Nous avons aussi besoin d’une solution innovante pour les producteurs de pommes de terre qui vivent une situation inédite car ils sont confrontés à l’impossibilité d’écouler leurs stocks. J’ajoute que de grandes incertitudes portent sur la saison prochaine.* »

**Venez travailler pour les agriculteurs !**

La crise que nous vivons impacte également le travail dans les activités horticoles et agricoles. C’est le début de la saison des légumes de printemps et les récoltes des asperges et des fraises s'annoncent imminentes. Suite à la crise du coronavirus et aux mesures prises, la main d’œuvre saisonnière habituellement disponible en horticulture fait défaut. Selon les estimations, 1.000 personnes seraient nécessaires à très court terme en Wallonie.

C’est pourquoi, avec le soutien de la Wallonie, le Collègue des Producteurs a développé la plateforme « Jobs Easy-Agri » en vue d’aider ces secteurs et de leur permettre de maintenir leurs activités essentielles pour nourrir notre population. En effet, alerté par la Fédération Wallonne Horticole, les associations agricoles wallonnes (FWA, FUGEA, Bauernbund, UNAB) se sont unies avec le Collège des Producteurs, pour trouver une solution rapide à la problématique du manque de main d’œuvre.

L’objectif de ce site est de mettre en relation des candidats pour le travail saisonnier, avec des producteurs, aussi bien conventionnels que bio, qui se retrouvent actuellement démunis de forces de travail.

Ainsi, les candidats-travailleurs (en ce compris les étudiants) peuvent poster une annonce, indiquant aux producteurs qu’ils sont disposés à venir travailler, pour une période plus ou moins limitée, selon les critères de choix du travailleur. De l’autre côté, l’ensemble des producteurs wallons peuvent consulter librement la liste des candidats et sélectionner, par région, les profils des personnes qu’ils souhaitent contacter.

<https://jobs.easy-agri.com/>

**Appel lancé à la grande distribution : vendez du belge et du wallon !**

Le Ministre a également écrit à la grande distribution afin de, tout en respectant les principes de la libre concurrence et sans s’immiscer dans la stratégie d’achats et de rentabilité de la grande distribution, renforcer pendant et après le confinement la présence des produits locaux (notamment les pommes de terre qui, pour l’instant, peinent à être écoulées) dans les linéaires des grandes et moyennes surfaces. Une telle attitude contribuerait à aider nos agriculteurs et notre filière agroalimentaire dans cette période exceptionnellement difficile. Tous les acteurs économiques peuvent en sortir gagnants. L’APAQ-W soutient cette action.

**Déclarations de superficie : report du délai légal**

Chaque année, les agriculteurs doivent rentrer leurs Déclarations de superficies pour le 30 avril. Vu les circonstances, cette année, le Ministre a étendu ce délai jusqu’au 20 mai. En effet, à ce jour, seuls 4.630 dossiers sont rentrés au SPW, soit 3.045 de moins que l’an dernier à la même date. « *Nous donnons un peu plus de flexibilité administrative aux agriculteurs mais nous insisterons auprès de l’Europe pour que ce délai supplémentaire n’engendre en rien de décalage dans les paiements.* », a précisé Willy Borsus.

**ANNEXE**

Voici les demandes transmises au Commissaire européen à l’Agriculture :

**1. LÉGUMES**

* Surveillance étroite des marchés
* Levée temporaire des seuils dans le cadre de l’Organisation commune des marchés Fruits et légumes pour la gestion des crises

**2. PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE**

* Un système de compensation pour la récolte en vert ou la non-récolte devrait être introduit dès que possible.
* Activation de l'article 221 du règlement 2013/2008 afin de prendre des mesures pour remédier à la perturbation actuelle du marché, y compris l'installation d'un système de compensation pour la récolte en vert et la non-récolte dans le secteur des plantes vivantes.

**4. LAIT**

* Mettre en place un plan de gestion de la production temporaire volontaire et rémunéré, comme cela a été fait en septembre 2016.
* Aider au stockage privé de produits laitiers (lait écrémé en poudre, beurre, fromage, ...)
* Prendre des mesures, si nécessaire, conformément aux articles 221 ou 222 du règlement OCM. Ces 2 articles prévoient des mesures qui vise visent strictement à stabiliser le secteur concerné et appartiennent à l'un ou à plusieurs des domaines suivants: a) retrait du marché ou distribution gratuite de leurs produits; b) conversion et transformation; c) entreposage par des opérateurs privés; d) actions de promotion conjointes; e) accords sur les exigences de qualité f) achat commun d'intrants nécessaires à la lutte contre la propagation des organismes nuisibles et des maladies des animaux et des végétaux dans l'Union ou d'intrants nécessaires pour faire face aux effets des catastrophes naturelles dans l'Union; g) planification temporaire de la production tenant compte de la nature spécifique du cycle de production.
* Faciliter les exportations à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

**5. VOLAILLE ET ŒUFS**

* Maximiser les exportations de viande de volaille, d'œufs, d'œufs à couver et de poussins d'un jour à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE
* Étudier la possibilité de mettre sur le marché des œufs non incubés destinés à la consommation humaine.

**6. BŒUF ET VEAU**

* Maintenir les frontières européennes ouvertes afin de ne pas perturber le marché intérieur (comme dans d'autres secteurs)
* Obtenir un budget supplémentaire pour la promotion
* Surveiller étroitement le marché afin d'être prêt à prendre, le cas échéant, des mesures.

**7. SECTEUR DU SUCRE**

Surveiller étroitement le marché du sucre pour les raisons suivantes :

* afin de commencer à temps des mesures exceptionnelles telles que le stockage privé pour supprimer la pression sur le marché du sucre en prenant du sucre en stock.
* En outre, il est également nécessaire de surveiller les volumes de sucre importés sur le marché européen afin de prendre des mesures de sauvegarde au cas où des volumes trop importants de sucre entreraient sur le marché européen avec un effet perturbateur et négatif sur le niveau des prix du sucre en Europe.
* Enfin, les frontières entre les États membres devraient rester ouvertes pour la livraison de sucre dans d'autres États membres.

1. La liste complète des demandes formulées à la Commission européenne se trouve en annexe. [↑](#footnote-ref-1)